

Remèdes populaires anciens

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 17

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les matins sont les plus nombreux. Malbout lui-même en est un. On le voit bien lors des élections, il se livre à ce que d'autres que lui, fruste, appellent l'éclectisme, parce qu'il est originaire du canton de M. Schulthess. Alors, il pense que ce qui vient d'Argovie n'est pas plus mauvais que ce qui vient de Genève. D'ailleurs, les Argoviens et les Vaudois ne sont-ils pas des libérés tous deux ; ils ont, les uns sur les bords de l'Aar, les autres sur les bords du Léman, peiné pour LL. EE. Aujourd'hui, la paix est faite avec Berne. Malbout se propose de dresser la liste de tous les confédérés qui ont fait partie du bataillon 7 et de prouver que les nonante-neuf centièmes ont perdu l'accent d'Outre-Sarine pour prendre celui de chez nous. Il ne leur reste plus que le nom. Quant à son père à lui, il est de bonne souche vaudoise et plusieurs de ses cousins sont établis depuis plusieurs générations en Savoie. Sa mère, venue en place à Lausanne, après avoir passé sa prime jeunesse à Aarau, a épousé un Welsche, sans hésitation, et suivant cet instinct sûr qui réunit les extrêmes pour harmoniser le tout, en passant par quelques-unes de ces dissonances sans lesquelles la vie serait d'une monotonie désespérante.

Jean de la Cerjaulettaz.

LE BONIVARD

A propos de l'accident arrivé au *Bonivard*, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici ce que la *Gazette* disait au lendemain de l'inauguration du nouveau vapeur, fin juin 1868 :

« Toute la population d'Ouchy et des environs était accourue sur le quai pour souhaiter la bienvenue à ce nouveau bateau et le saluer avec le canon de fête, car l'on est heureux d'apprendre que les administrateurs vaudois de ce bateau appartenant à une Société vaudoise ont réussi à combattre des influences étrangères et des intérêts privés qui auraient voulu sacrifier le principal port vaudois et le plus productif dans le but égoïste d'établir un service direct entre Genève et Vevey.

Sauf erreur, c'est le *Bonivard* qui inaugura le service direct Genève-Ouchy (par Thonon et Evian) — Villeneuve — Bouveret. Il passait à midi à Ouchy.

Le 29 juin avait lieu une course d'inauguration. Parti de Morges à 11 heures, le *Bonivard* traversa le lac, sur Thonon, puis Evian, continua sur Montreux, Vevey, et enfin Ouchy. Il avait été construit pour le compte de la Compagnie l'Helvétia, qui offrit à ses invités un banquet à Evian. M. le Conseiller fédéral Challet-Venel était au nombre des assistants.

La course d'essai officielle avait eu lieu le 24 juin. Arrivé du chantier de Morges à Ouchy, le *Bonivard* fila directement sur Genève, et mit 1 h. 56 minutes pour franchir cette distance de 50 1/2 kilomètres.

Le grand salon, disait l'*Etafette*, se distingue par son bon goût ; celui de poupe destiné aux fumeurs constitue une innovation particulièrement heureuse.

Depuis lors !...

« Durant cette rapide traversée, à partir de Morges, on a pu suivre du *Bonivard* la marche du train de l'Ouest jusqu'à son entrée dans Genève ».

Les vieux Lausannois se souviennent sans doute des anciennes couleurs du *Bonivard* : vert et noir, avec un filet rouge. Deux seuls bateaux étaient blancs : le *Chablais* et le *Petit Mont-Blanc*. Cette couleur fut reprise avec le *Cygne*, la *Mouette* et le *Mont-Blanc*. Après avoir appartené à différentes sociétés particulières, les bateaux de la flotte furent réunis par la Compagnie générale de navigation. L. M.

C'est presque ça. — On demande à un Marseillais s'il a visité l'Amérique. Et il répond avec un petit rire entendu :

— Oui, à peu près.

— Comment, à peu près ?

— Oui, je suis allé jusqu'au Havre ; et l'Amérique, té, c'est en face !

POUR LA POLICE !

POUR », vous avez bien lu, et non « contre ». Ça vous étonne ?... Et pourquoi pas ?... Assez de gens, dans leurs propos et parfois même dans leurs actes, malmenent la police. Il est bon de rétablir la balance et de plaider un peu la cause de la gendarmerie et de la police. Nous ne pourrions, du reste, nous passer ni de l'une ni de l'autre.

« Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens ! » assure un dicton familial, et ce n'est pas moi qui prétendrai le contraire. Mais le proverbe n'empêche point que certains emplois, d'ailleurs fort honorables, semblent avoir été voués, de toute éternité aux sarcasmes des fous ou à la défaveur populaire.

Tels, par exemple, ceux de percepteur de l'impôt, d'huissier ou d'agent de police. Passe encore pour les deux premiers : leurs occupations habituelles expliquent suffisamment l'accueil un peu froid qu'on leur réserve d'ordinaire. Mais les agents de police ? Pourquoi faut-il que dans tous les temps et dans tous les pays, ces gardiens vigilants de l'ordre public, qui protègent nos personnes et nos biens contre les individus mal faits pour vivre en société, aient à compter — même de la part des honnêtes gens — avec une méfiance incurable et un état d'esprit sourdement hostile ?

C'est encore une de ces fatalités contre lesquelles on s'insurgerait en vain. L'âme des fous est ainsi faite, et vous ne la changerez pas. Rien ne réjouit plus les enfants, au théâtre des marionnettes, que de voir Guignol rosser le commissaire. Les peuples, qui sont de grands enfants, ont à peu près la même mentalité. Ils exigent bien qu'il y ait de l'ordre et des lois, mais ils n'ont pas de plus grand plaisir que de critiquer vertement ceux qui font respecter l'un et appliquer les autres.

Vous aurez beau accumuler les raisonnements et les exhortations, il en sera toujours — sur tout dans les villes — comme au temps où Philippe le Bel disait avec une mélancolie résignée : « Mes Parisiens demandent à grands cris d'être protégés contre les tire-laine, mais ils passent leur temps à rosser le guet ! »

* * *

Hé oui, on ne songe peut-être pas assez, lorsqu'on écrase sous le blâme les modestes représentants de la force publique, que ces humbles gens exercent un métier bien ingrat ! Certes, je ne prétends point poser ici pour le respect de l'autorité, et il m'est arrivé plus souvent qu'à mon tour de prendre un malin plaisir à cogner sur l'arche sainte du gouvernement. Mais pourquoi nous en prenons-nous avec tant de rigueur aux menus fonctionnaires qui végètent péniblement dans les sous-sols de la hiérarchie ? Ils ne sont pas les auteurs des lois et des règlements dont l'application provoque notre mauvaise humeur, et leur rôle consiste, pour un salaire infime, à observer paisiblement la consigne.

En république comme en monarchie, il n'existe pas de fonctionnaires envers lesquels on soit plus exigeants qu'envers le gendarme ou le garde-police. Pour être à peu près à la hauteur de sa tâche, ce modeste serviteur de la communauté devrait avoir du tact comme un vieux diplomate, être sobre comme un quaker, doux comme un évangéliste, robuste comme un fort de la halle, courageux comme Roland, patient comme un fakir, rusé comme un Japonais, poli comme un Chinois, discret comme un confesseur, agile comme un mousse et vigilant comme un Peau-Rouge. N'est-ce pas le cas de parodier un peu le mot célèbre de Figaro et de dire : « Aux vertus qu'on exige d'un bon gendarme, je ne sais pas trop quel conseiller d'Etat serait digne d'être ? »

Du reste, je ne suis pas très sûr qu'avec le merveilleux ensemble de qualités qui suffirait à constituer le type chimérique de « l'homme parfait », l'agent de police ou le gendarme arriverait à contenter tout le monde. Sa destinée est d'avoir toujours tort : c'est écrit et il n'y échappera pas ! S'il intervient, il commet « un excès de

zèle regrettable », et s'il n'intervient pas, il méconnaît « le plus élémentaire de ses devoirs ». Quand il est trop coulant, il trahit la mission sacrée qui lui est confiée : lorsqu'il dresse procès-verbal, il se livre à des vexations inutiles. Se défend-il ? c'est une brute. Mais il est entendu que s'il ne se défend pas, c'est un lâche. Avouez qu'il est des circonstances où le pauvre diable doit se trouver perplexe...

* * *

Mais en voilà assez. Je ne suis pas payé, comme bien vous pensez, pour écrire un plaidoyer en faveur de Pandore, si maltraité par la chanson et par les avocats. Pandore n'aurait du reste pas le moyen de m'offrir des honoraires princiers. En retour de toutes ces vertus qu'il exige de lui, l'Etat lui sert, en moyenne, une liste civile de quelques cents francs par mois. Pour ce prix, on ne peut pourtant pas peupler la gendarmerie de docteurs en droit et de lauréats en philosophie !

Je veux simplement dire qu'en beaucoup d'occasions, il serait bon de se donner le temps de la réflexion avant de couvrir d'un blâme collectif cette institution généralement déniée : la police. Elle n'est pas parfaite, c'est entendu, mais c'est un malheur qu'elle partage avec beaucoup d'autres institutions humaines. Sa tâche est particulièrement délicate. Elle est de celles qui ne peuvent être remplies consciencieusement qu'avec l'appui moral du public — lequel est le premier intéressé, après tout, à ce qu'elle soit bien faite.

Dans ce bas monde, ne l'oublions pas, il n'y a que les législateurs qui soient infaillibles !... C'est un phénomène que j'ai du reste toujours admiré, de voir des gens que rien d'extraordinaire ne désignait à l'attention de leurs contemporains, devenir soudain capables, dès qu'ils ont été piqués par la tare de la politique, d'ergoter avec une impressionnante conviction sur les sujets les plus disparates : brevets d'invention, pêche aux écrevisses, chemins de fer, stratégie, culture des asperges, enseignement universitaire, dessèchement des marais, droit matrimonial, maladies des poules, ponts et chaussées, assurance vie, maladie et accidents, système douanier, vins artificiels, protection de la jeune fille, fusil automatique, viandes congelées, entreprises électriques, naissances doubles ou triples et trajectoires rassantes, sans parler de beaucoup d'autres choses dont l'énumération serait fastidieuse. Il faut croire que cette omniscience leur vient comme ça, tout d'un coup, dès qu'ils ont pris contact avec le fauteuil.

Les gendarmes ne demanderaient peut-être pas mieux que d'être députés. Mais la loi, hélas, leur interdit pareille ambition... P.-H. C.

Nouveau Manuel de Patiences à un et deux jeux de 52 cartes recueillies et expliquées par Marie Roos. Editions Spès, Lausanne. Fr. 1.50.

Ce nouveau Manuel de patiences est un très modeste complément aux nombreux ouvrages publiés déjà sur le même sujet. L'éveil des « patiences », c'est la monotonie, on l'a déjà remarqué souvent. Lorsque les fidèles de la « réussite » ont fait un certain nombre de fois le même jeu, ils souhaitent autre chose... ils demandent du nouveau. On ne peut donc manquer d'accueillir avec sympathie ce petit opuscule. La vie moderne, si triépidante et fatigante, met chaque jour nos nerfs à rude épreuve : si la « patience » n'existait pas, il faudrait l'inventer ! C'est un délassement arable, peu coûteux, à la portée de tous, « solide rempart contre l'ennui » et les moqueurs ont tort !

REMÈDES POPULAIRES ANCIENS

LS sont nombreux les remèdes populaires anciens, et souvent moins sots qu'on le pense. Nous serions reconnaissants à nos lecteurs s'ils voulaient bien nous transmettre une copie de ceux qu'ils pourraient trouver dans de vieux documents, en nous indiquant la date et la source. En attendant, voici ce que nous trouvons sur un vieux papier, sous le titre :

Remède souverain pour faire passer la fièvre. 1785.

(Nous respectons scrupuleusement l'orthographe).

Choses à observer avant de faire le remède suivant pour la fièvre : 1° Laisser passer cinq ou sept accès. 2° Se purger une fois ou deux auparavant.

Remède. — Vous prenez deux dragmes de quinquina que vous mettez dans un gobelet, dont vous faites

une opiate avec une cuillerée a bouche de miel de Narbonne. Vous rendez ensuite l'opiate plus claire avec une cuillerée a bouche de sirop capillaire; quand vous avez bien broyé le tout ensemble, vous remplissez le gobelet de bon vin de Bourgogne ou du meilleur vin Salvagnin.

Il faut préparer le remède la veille afin que les ingrédients aient le temps de se bien amalgamer ou unir ensemble. Vous couvrez le gobelet afin qu'il ne s'évapore pas pendant la nuit et vous le prenez le lendemain matin pourvu que ce ne soit pas dans le moment de l'accès. Vous prenez une heure après une soupe grasse et vous répétez le même remède 3 jours de suite.

Vous vous absteniez pendant un mois de toutes espèces de fromages et de laitages, de toutes espèces de fruits crus ou cuits, de toutes salades, et en général de toutes crudités quelconques.

Le remède était souverain : le titre le dit. S'il avait été connu un siècle et demi plus tôt, Molière n'aurait pu utiliser, pour en faire un des meilleurs éléments de comique, le sonnet sur la fièvre de la princesse Uranie :

*Votre prudence est endormie
De traiter magnifiquement
Et de loger superbement
Votre plus cruelle ennemie.*

Le Conteur.

La bonne ménagère. — Une dame proposait à un jeune homme de prendre pour femme une jeune personne qui avait de fortes prétentions littéraires.

— C'est une nature d'élite, disait la dame; elle a de l'esprit jusqu'au bout des doigts, elle est femme de lettres...

— Diable, répondait le jeune homme, je préférerais qu'elle fût femme de ménage.

— Elle fait admirablement les vers !

— Je préférerais encore qu'elle les rinçât...

— Mais, Monsieur, c'est une femme qui ira à la postérité !

— Si seulement elle allait au marché, cela me suffirait.

LE PREMIER DEPART LOIN DU PAYS

Vers la longue pendule on jette un long regard En poussant des soupirs. C'est l'heure du départ. Comme elle nous paraît attristante cette heure Où l'on doit s'en aller bien loin de sa demeure !

On embrasse sa mère en mettant un manteau, On embrasse son père en prenant un chapeau, Le parapluie au bras, on entre à la cuisine, On embrasse la tante, et l'oncle, et... la cousine : Une gentille enfant de vingt ans, une sœur Qui savait nous parler parfois avec douceur. Elle voudrait sourire : « Adieu », dit-elle, il semble Que ses yeux sont brillants de pleurs, que sa voix [tremble.

— Tu m'écriras, cousin, dis ? Tu me le promets ?

Tu m'écriras souvent ? — Oui, ma cousine, mais

Ce sera difficile un peu, car le temps presse.

— Tu te corrigeras, cousin, de ta paresse

Tu m'écriras dix fois par mois. — Je t'écrirai.

— Tu me seras fidèle aussi ? — Je le serai.

— Tu penseras souvent à moi ? — Je te l'assure.

— Je t'aime, et toi ? — Je t'aime. — Est-ce vrai ?

[— Sois en sûre.

On s'en va le cœur gros, portant deux gros paniers, On marche vers la gare, et l'on traîne les pieds, On ne voit pas les gens, on ne voit que la route, On demande un billet au guichet, ça vous coûte Cinq francs quatre-vingts-quinze avec le supplément. Nous voici sur le quai. Dans un compartiment De non-fumeurs on grimpe, on réserve une place, On descend embrasser maman, puis on embrasse Papa, puis on embrasse un groupe de parents Et la cousine arrive en retard en courant Pour donner des conseils, est-elle donc aimable ! — Sois prudent, nous dit-elle. — Oui, oui... — Jure-le. [— Diable !

Le train siffle, on embrasse une dernière fois Maman, papa, bébé, la tante et puis, ma foi Il faut s'arrêter là. Des employés de gare Vous poussent en voiture. On se trouble. On s'égare. On reste à la portière. On agite un mouchoir Puis la locomotive enfin part : — Au revoir ! On s'éloigne, on ne voit bientôt que la fleur rouge Du chapeau de la tante et qu'un picot qui bouge...

Tout petit on se cache en un tout petit coin, Le poing creusant la joue, on est sage, on a soin De ne faire aucun bruit, car le monde est maussade.

On vient de s'en aller, on est déjà malade : On rêve qu'on se trouve assis dans un hamac, Qu'on a mal à la tête et mal à l'estomac. On ouvre la fenêtre, à peine est-elle ouverte Qu'un voyageur grincheux, à la frimousse verte La ferme avec fracas en nous traitant de sot Et retourne s'asseoir pour ne plus piper mot.

On baille en contemplant une dame qui baille, Un vieux monsieur nous lorgne et dans sa barbe raille Pour rechercher de l'air, on regagne un couloir, On regarde au dehors, il pleuvine, il fait noir. Passe le contrôleur. Sans nous voir il nous frôle, Se retourne soudain et nous touchant l'épaule : — Rentrez ! dit-il. On rentre. — Attendez ! On attend. — Revenez ! On revient. — Le billet ? On le tend. — Bien, vous pouvez rester dans cet endroit ! L'on [reste

André Marcel.

Histoire authentique. — Il y a bien quelques années, un préfet romand recevait une circulaire du Conseil l'Etat lui demandant d'établir la liste des aliénés du district.

« Aliéné » ? se demanda notre préfet, qu'est-ce que cela veut bien dire ?

Il convoqua son huissier et d'un commun accord, il fut décidé qu'« aliéné » devait signifier : « Homme qui sait lire et écrire ».

De sa plus belle plume, il répondit alors :

Il n'y a que quatre aliénés dans la contrée, le pasteur, l'instituteur, le syndic et moi !

Les indiscrets. — A son retour de son voyage de noce, un jeune nouveau marié rencontre une de ses connaissances, réputée pour son indiscrétion. L'indiscret ne tarde pas à se montrer.

— Ah ! bien, vous voilà de retour. J'irai vous voir, vous savez. Où demeurez-vous, dans quel quartier ?

— Dans le premier quartier de la lune de miel.

UN CENTENAIRE CHEZ CEUX D'EN-HAUT

NOS nos journaux en ont déjà parlé. Ils ne pouvaient faire moins. Le Conteur, de son côté, doit, au risque de répéter ses grands confrères, y aller aussi de son petit article. Que diable ! il s'agit de gens de chez nous, de bons Vaudois de Savigny, qu'il faut féliciter de leur amour de la liberté. Ils voulaient être eux-mêmes, « ceux du haut ». Et l'avenir leur a donné raison ; ils ont très bien su mener leur barque, sans tutelle.

Peut-être, notre collaborateur Marc à Loyis, qui est justement de Savigny, nous en dira-t-il plus long, en ce savoureux patois, qu'il écrit comme un professeur, sur cet intéressant Centenaire.

En attendant, voici ce que rappelle, à ce sujet, l'Agence télégraphique vaudoise :

La population de Savigny a fêté dimanche le centenaire de la création de la commune.

Jadis la paroisse de Savigny, créée en 1598, était rattachée, en partie à la commune de Lutry, en partie à la commune de Villette, sans avoir d'ailleurs aucune part à l'administration de ces communes. « Les Joratiers sont les serfs des gens du vignoble », disait un jour Jérémie Nicolas Jaccaud, pasteur à Savigny de 1751 à 1764. Les gens de Savigny comme ceux de Forel supportaient mal leur état d'infériorité vis-à-vis de « ceux des bords du lac ». A la fin du XVIIIe siècle, ils firent auprès de Leurs Excellences des démarches en vue de former une commune à part. En 1798, après la Révolution, on leur donna un agent national. En 1803, après la création du canton de Vaud, ils constituèrent, pour administrer leur bourse paroissiale des pauvres, une régie à la place du recteur qu'auparavant désignait Lutry ou Villette. En 1823, malgré une énergique opposition de la ville de Lutry, Savigny et le Martinet furent érigés en commune particulière sous le nom de Savigny. En 1824, les quartiers du Grenet et des Cornes de Cerf formaient à leur tour une commune nouvelle, celle de Forel (Lavaux). En 1825, la commune de Savigny fit construire, à l'ouest de la cure, une maison communale où tout de suite fut ouverte aussi une au-

berge et où fut installée l'école, transférée en 1840 et 1841 dans une autre construction.

Pendant longtemps encore, Savigny resta perdu dans ses forêts et sans communications avec le reste du pays, ou presque. La construction de la route de Lausanne à Oron, décidée le 23 mai 1834, construite de 1835 à 1844, et surtout la voie ferrée qui dès 1902 la relie à Lausanne en firent un but d'excursion et un séjour de villégiature favori des Lausannois.

Théâtre Lumen. — A partir du vendredi 24 avril, en matinée à 3 heures et en soirée à 8 h. 30, le Théâtre Lumen présentera le dernier et plus récent film de la saison **Le Monde Perdu** (The Lost World) merveilleux film artistique et fantastique en 6 parties d'après le célèbre roman de Sir Conan Doyle. « Le Monde Perdu » dépasse en sensation et nouveautés tout ce qu'on a vu jusqu'à présent sur l'écran. « Le Monde Perdu » montre vivants les animaux antédiluviens d'il y a des millions d'années. Vu l'importance de ce spectacle des plus sensationnels, le prix des places a été légèrement augmenté. Tous les jours, matinée à 3 h. et soirée à 8 h. 30 ; dimanche 26 avril, matinée ininterrompue dès 2 h. 30. Il sera prudent de retenir ses places à l'avance à la caisse du Théâtre Lumen ? (Téléphone 32.31).

Royal Biograph. — La direction annonce pour cette semaine **Enfants de Paris**, splendide ciné-roman d'aventures des plus dramatiques et passionnantes, d'après le célèbre roman de Léon Sazie, réalisé à l'écran par A. F. Bertoni. L'interprétation de cette œuvre est de tout premier ordre. Malgré son importance, ce film est présenté entièrement en une seule fois et sans augmentation du prix des places ? Rappelons que le Royal Biograph donne ses spectacles, tous les jours en matinée et en soirée, dimanche 26 avril, matinée ininterrompue dès 2 h. 30.

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.



POUR OBTENIR DES MEUBLES

de qualité supérieure, d'un goût parfait, aux prix les plus modestes.

Adressez-vous en toute confiance à la fabrique exclusivement suisse

MEUBLES PERRENOD

Succursale de Lausanne : PÉPINET - Gd-PONT

AGENT D'AFFAIRES PATENTÉ COTTENS McCo

18, Rue St-François — Lausanne — Téléphone 54.11

Représentation devant tous juges. — Recouvrements.

Recherches et renseignements de tous genres, affaires pénales, plaintes et directions.

AUX SEMEURS VAUDOIS 40, rue de l'Ale, 40 Lausanne

Georges BALLY, Horticulteur grainier. — Semences pour jardins et champs. Arbres fruitiers, Rosiers, etc.

GRAINES FOURRAGÈRES Rue de l'Ale 43. LAUSANNE Tél. 94.23

Assortiment complet Grains et Farines

E. UTZ

PHOTOS Une belle photo est signée **MESSAZ & GARRAUX**

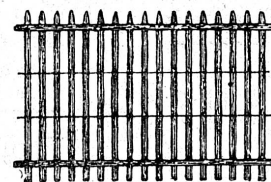
14, Rue Haldimand — Lausanne — Téléphone 86.23

TIMBRES POSTES POUR COLLECTIONS



Choix immense Achat d'anciens suisses 1850-54 Envoi prix-courants gratuits

Ed. ESTOPPEY Grand-Chêne, 1 Lausanne



Clôtures et treillages en tous genres

DIZERENS & Cie

Gare du Flon LAUSANNE Tél. 5395